

02 avr 2010 -13:40

Appartient à Conseil des ministres du 2 avril 2010

## Santé publique

### Planification de l'offre médicale

#### Planification de l'offre médicale

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui modifie la planification de l'offre médicale. Le projet de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, propose de nouveaux quotas pour les urgentistes, les spécialistes en médecine aiguë et les gériatres, sur la base de différentes études et des recommandations de la Commission de planification. Par ailleurs, des nouveaux quotas sont prévus pour les médecins généralistes.

A partir de 2010, les quotas augmentent pour :

- les urgentistes, de 10 à 20 par an
- les spécialistes en médecine aiguë, de 5 à 10 par an
- les gériatres, de zéro à 20 par an à partir de cette année

A partir de 2016, les quotas pour les généralistes augmentent de 360 à 400.

(\*) portant modification de l'arrêté royal du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Rue du Commerce 78-80  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 233 51 11  
<http://www.laurette-onkelinx.be/>